



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 1^{er} avril 2022

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

à

Madame le Préfet d'Eure-et-Loir
Place de la République
CS 80537
28019 CHARTRES Cedex

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement concernant le permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ISND de Hanches (28) au lieu-dit « Le Cochonet » :

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 28 janvier 2022

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement , il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Pour le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire, empêché

Sylvie BANOUN